

AVIS DE LA STICODEVAM

Paiement d'annuités

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SELIMA CLUB 2002 »

La STICODEVAM informe ses adhérents que la mise en paiement de la quatrième échéance de l'emprunt obligataire « Sélima Club 2002 » aura lieu à la date comptable du **lundi 18 juin 2007** comme suit :

- Sélima Club 2002 Tranche A, code ISIN : **TN0006850010**, annuité unitaire nette: **24,800 DT.**
- Sélima Club 2002 Tranche B, code ISIN : **TN0006850028**, annuité unitaire nette: **24,800 DT.**

Le règlement sera effectué par la STICODEVAM via la compensation interbancaire à la Banque Centrale de Tunisie. L'état de dénouement espèces, disponible sur l'Espace Adhérents la veille du règlement à partir de 18h indiquera, à chaque teneur de comptes, le montant du remboursement lui revenant conformément à ses avoirs en STICODEVAM.